

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 30 mars 2017 à 20h15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
5. Préavis municipal n° 01/2017 relatif à l'adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
6. Préavis municipal n°02-2017 relatif à la rémunération des autorités communales et du Règlement concernant les vacations de la Municipalité et du Conseil Général
7. Propositions individuelles et divers

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 : ce dernier a été affiché dès 19h00 dans la salle communale et publié sur le site internet de la Commune.

1. Appel

Membres présents : 20 /41

Membres excusés : 12

Membres absents : 9

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que les personnes qui assistent aux séances du Conseil général sans en être membre ne sont pas autorisées à prendre la parole.

Le Président présente l'ordre du jour qui ne suscite aucune remarque ni question.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Une question est soulevée au sujet du total des votes exprimés quand le total de ceux-ci ne correspond pas au total des membres présents. Le Président répond qu'on ne comptabilise que les votes exprimés lorsqu'il demande de lever la main à ceux qui acceptent l'objet, le refusent ou s'abstiennent et qu'on ne comptabilise pas les votes des personnes qui ne s'expriment pas (qui ne lèvent pas la main). Il annonce néanmoins qu'il se renseignera encore sur cette question.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté avec 16 oui et 0 abstentions moyennant une correction au point 1 dans le nombre des personnes absentes (10).

3. Démission/s et assermentation/s

Le Président procède à l'assermentation de Messieurs André Vernay et Antonio de Giovanni.

L'assemblée compte désormais 22 membres présents sur 43.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général

Municipalité

Raoul Richiger

Il informe que des travaux de rénovation de la salle de municipalité (peinture et luminaires) ont été effectués pour la rendre plus accueillante.

À la question de M. Piron, il répond que le prix de ces travaux se monte à CHF 6'400.- .

Daniel Barbezat

La Commune a reçu de la part de l'ASSAGIE la résiliation du bail à loyer des salles de classes pour l'été 2018. La municipalité entamera une réflexion sur l'avenir de ces locaux et est ouverte à toutes suggestions à ce sujet.

La mise à l'enquête publique pour la remise en état du site de Borire aura lieu prochainement. Jusqu'à la remise en état complète du site et un retour à l'agriculture, les travaux devraient durer env. 9 ans.

Pour la Gravière des Ursins, le permis d'exploiter a été délivré par le Canton. M. Piron relève que la durée de l'exploitation de cette gravière jusqu'à sa remise en état prendra également beaucoup de temps.

M. Vernay rappelle qu'il n'était pas question d'ouvrir la gravière des Ursins avant que la fermeture du site de Borire soit effective et demande s'il y a une garantie à ce sujet. Le Syndic confirme que ce constat est juste et que l'on va s'assurer que la décision rendue par Mme de Quattro en 2009 soit appliquée et suivie.

Steve Paux

Jusqu'à ce jour, l'entreprise Le Coultre ne payait pas d'impôt à Saubraz pour ses activités sur le site de Borire (pas de répartition intercommunale opérée par l'administration cantonale des impôts). La municipalité a interpellé l'ACI afin que cette répartition soit faite. À l'avenir, elle sollicitera également une répartition pour les activités sur le site de La Piquette.

À la question de M. Vernay, il est répondu que la somme d'env. CHF 3'000.-/an payée par cette entreprise représente une participation pour l'entretien de la route.

Bureau du Conseil général

Raphaël Monney

En réponse à la question au sujet du choix de la date de ce jour pour fixer une séance du Conseil général alors que le Chœur de Saubraz donne un concert dans une autre Commune, le président précise que les séances du Conseil général se planifient à mi-décembre en tenant compte de certains éléments mais qu'il est difficile de tenir compte des dates des manifestations ou autres de toutes les sociétés locales. Dans tous les cas, personne n'a pas voulu nuire aux sociétés locales.

5. Préavis municipal n° 01/2017 relatif à l'adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Vincent Gobat, municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'adopter le règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.

Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

M. Liardon demande à quel moment le règlement entrera en vigueur.

Vincent Gobat répond qu'un règlement entre en vigueur dès son approbation par le Canton. Toutefois, la municipalité a signé un contrat avec le Service Technique Intercommunal l'année dernière et il faut couvrir ces frais. Les tarifs de ce nouveau règlement sont d'ores et déjà appliqués.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote : Oui : 18 Non : 0 Abstentions : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis municipal n°01/2017,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

D'adopter le règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.

Le Président remercie l'assemblée.

6. Préavis municipal n°02-2017 relatif à la rémunération des autorités communales et du Règlement concernant les vacations de la Municipalité et du Conseil Général

Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 d'adopter le préavis 02-2017 et d'octroyer les indemnités proposées relatives à la rémunération des autorités communales à partir du 1er janvier 2017 :

Article 2 d'adopter le règlement concernant le traitement fixe, les vacations et le remboursement des frais.

Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

À la question de M. Vernay, Daniel Barbezat répond que les indemnités actuellement en vigueur datent d'avant 2011.

Et pour répondre à M. Piron, il est confirmé que les bénéficiaires de ces indemnités sont contents de cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées :

Résultat du vote : Oui : 20 Non : 0 Abstentions : 1

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- vu le préavis n° 02/2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

Article 1 d'adopter le préavis 02-2017 et d'octroyer les indemnités suivantes relatives à la rémunération des autorités communales à partir du 1er janvier 2017 :

Indemnités fixes annuelles

Municipal/e :	CHF 5'000.-
Syndic/que :	CHF 7'000.-
Président/e du Conseil général :	CHF 500.-
Secrétaire du Conseil général :	CHF 700.-
Huissier/ère :	CHF 300.-
Scrutateur/trice :	CHF 100.-
Commission de gestion et/ou finances	1 repas

Vacations

Municipalité :	CHF 30.-/heure
Conseil général :	CHF 30.-/heure
Bureau électoral :	CHF 50.-/demi-journée
	CHF 100.-/journée

Frais

Kilomètres	CHF 0.70/km
Téléphone	CHF 360.-/an
Fournitures, matériel	CHF 100.-/an

Article 2 d'adopter le règlement concernant le traitement fixe, les vacances et le remboursement des frais.

Le Président remercie la municipalité, la commission de gestion et l'assemblée.

7. Propositions individuelles et divers

Mme Monney demande des nouvelles au sujet du radar pédagogique. Raoul Richiger répond que les statistiques ont été étudiées et que, s'il y a des dépassements de vitesse, ceux-ci ne sont pas incroyables. Il présente les relevés de vitesse effectués par le Canton à trois endroits différents du village sur 1 semaine (week-end compris) :

- Route de Bière au village : 47km/h. en moyenne
- En face du cimetière : 53km/h. en moyenne
- Chemin du Cachet : 31km/h. en moyenne

Raoul Richiger présentera les statistiques du radar pédagogique communal pour la prochaine séance du Conseil général.

M. Piron demande la mise en place d'une zone 30km/h dans le village. Raoul Richiger répond que le comptage présenté plus a été réalisé par le Canton comme suite à la demande de la municipalité d'instaurer une zone 30km/h. au village. Mais, suite au résultat de ces comptages, une telle zone n'est pas envisageable et ne sera pas légalisée. Cependant, le Voyer a suggéré de faire une étude d'urbanisme globale. Le problème est le coût. M. Vernay propose de limiter la zone 30km/h. autour de l'école. M. Piron demande à ce que sa voix soit portée par la Commune et est convaincu qu'à terme on y arrivera.

M. Maillard souhaite la mise à disposition d'une collecte de PET vers les conteneurs au village. Steve Paux prend note et répond que la municipalité y réfléchira.

M. de Giovanni soulève la question de la priorité de droite à l'intersection Chemin du Cachet-Route de Bière en face du cimetière ; cela lui fait peur et il trouve que ce carrefour est dangereux et la priorité de droite mal indiquée. Daniel Barbezat répond que les panneaux posés sont approuvés

par le Voyer et le Canton. Tout est légal et conforme. Les panneaux doivent encore être remplacés par des panneaux réfléchissants. Comme l'a dit Raoul Richiger, la municipalité va entamer une réflexion globale sur la circulation dans tout le village ; si on change quelque chose, le Voyer doit l'approuver.

M. Liardon demande où en est la question d'un trottoir entre Saubraz et Gimel. Raoul Richiger répond que la municipalité a demandé une étude préalable à un ingénieur au sujet de la faisabilité de ce trottoir. La réponse est positive mais une partie de ce trottoir est située sur le territoire de la Commune de Gimel ainsi que chez des privés ce qui nécessite des discussions et des accords. Le projet est à l'ordre du jour des discussions entre municipalités. Daniel Barbezat précise encore que lorsque la question deviendra d'ordre juridique, il faudra alors s'adjoindre les services d'un avocat.

Mme Borel rappelle que le 6 mai prochain il y aura un tournoi de pétanque organisée par la société de Saubraz avec le club de Montherod : tous ceux qui veulent jouer sont les bienvenus, la participation financière se monte à CHF 20.- et il y aura des grillades le soir.

M. Liardon relève que le quartier de la Route de Gimel n'a pas reçu le tous-ménages sur la séance d'information sur l'élection complémentaire. La circulaire ayant été distribuée par La Poste, c'est à celle-ci qu'il faut s'adresser.

Le Président rappelle que le dimanche 2 avril prochain, il sera procédé à l'élection complémentaire de la municipalité dont le programme et l'horaire seront diffusés ultérieurement.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au jeudi 22 juin 2017.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h30.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Barbara Kammermann